

Charte forestière de territoire du massif de Sénart



Comité de pilotage permanent

Réunion du 12 juin 2014

Prochaine(s) réunion(s)	Date	Horaire	Lieu
- comité de pilotage permanent	26 juin 2014	18h30	Faisanderie de Sénart

Présents :

Mmes Valérie FREGONA et Christine COTTE (mairie de Boussy-St-Antoine), , Jacqueline GAILLARD et Yvonne MONDOUOT (mairie de Quincy-sous-Sénart), Anne FONTGARNAND (mairie de Crosne).

Marie-Anne VARIN (Le Menhir Brunoy Ecologie), Nicole CARCONE (Montgeron Environnement)

Louise LEZY-BRUNO (Cg 91),

MM. Jacques VAUDRON (Val d'Yerres Communauté d'Agglomération), Eugène WITTEK et Philippe JOURNEAU (mairie d'Etiolles), Samy MEROUCHI (mairie de Tigery), Serge GIOVANNACCI (mairie de Draveil), Patrick TESSIE (mairie d'Epinau-sous-Sénart), Didier LE COZ (mairie d'Yerres), Michel NOEL (mairie de Montgeron), Luc DIERRE (mairie d'Etiolles), Clovis GRATIEN (mairie de Boussy-St-Antoine)

Arnaud TANGUY (Le Menhir Brunoy Ecologie), Michel COSTE (Montgeron Environnement), Gérard HERBUVEAUX (SBF), Joseph ZETTOR (Marche à 3 temps Draveil), René GASQUET (le Pic Vert), Alain SENEÉ (SAHAVY / ENE), Claude TRESCARTE (Biodiversité 91 / ENE).

Loïc BRODUT (Cg 91), Gérard DARRAS (DDT 91 SE.BE), Fabrice PRUVOST (DDT 77 SE. BFCMN)

et pour l'ONF : Benjamin BEAUSSANT, Franck JACOBÉE, Guillaume LARRIÈRE, Jérémy LAINÉ, Fabien BERTRAND, Michel TANANT.

Excusés :

Mmes Cécile DELBECQ (CAVY), Klerwi LANDRAU

MM. Dominique CHEMLA (mairie de Brunoy) , Edouard FOURNIER (Cg 91), Nicolas FLAMENT (SAN Sénart)

Mathieu FRIMAT, Christophe BRIOU, Luc BARET (ONF)

- Introduction

M. Jacobée excuse le président Edouard Fournier pris dans les embouteillages et qui a donné son accord pour commencer la réunion en son absence.

Il fait le constat que le retard apporté à cette réunion, du fait de la trêve électorale, implique la nécessité d'apporter une information relativement abondante. Cette abondance peut empêcher d'aborder des questions générales qui n'auront le temps d'être traitées.

Ces questions générales peuvent néanmoins être traitées

- dans le cadre d'échanges programmés qui ont été institués par les forestiers de l'équipe locale (unité territoriale ONF Sénart Brie Boisée)

- ou encore lors des « Sorties et découvertes de la gestion forestière de Sénart » organisées en partenariat avec la maison de l'environnement de Montgeron :

* 17 mai passé : Pourquoi gère-t-on les populations animales en forêt ?

* 7 juin passé : Comment gère-t-on la forêt de Sénart ?

* 28 juin : A quoi sert le bois récolté en forêt de Sénart ? (au Carrefour de l'Ermitage en forêt de Sénart de 10 à 12h).

A ces échanges s'ajoutent les « rendez-vous forestiers » lors desquels les forestiers se rendent disponibles pour répondre à toutes les questions relatives à la gestion en forêt de Sénart et de la Grange : de 14H à 18H les dimanches suivants (affichettes disponibles) :

Dimanche 29 juin – Chêne d'Antin (Sénart)

Dimanche 6 Juillet – Etoile de Belle-Vue (Lagrange)

Dimanche 31 Aout – Carrefour Napoléon (Sénart)

Dimanche 7 septembre – Carrefour de Montgeron (Sénart)

Il y aura encore les réunions à thème programmées dans le cadre de la Charte et qui n'ont pu avoir lieu en 2014 : visite de RBI (Réserve Biologique Intégrale) de Fontainebleau, martelages ouverts aux membres de la Charte, ...

Gérard Herbuveaux adresse ensuite son au-revoir aux membres de la Charte de Sénart et récapitule les actions qu'il a conduites dans le cadre de la Charte précédente.

Affecté par la maladie, il doit réduire son activité des 2/3. Il continuera cependant à conduire avec l'ONF et les bénévoles qui le souhaitent les chantiers écologiques comme celui à venir le 5 Juillet prochain sur la mare au Faon, et un second chantier le 4 Octobre 2014.

Il souligne la conjonction rendue possible entre les coupes, les travaux écologiques et l'action des bénévoles, comme cela va se faire au niveau de la mare aux Biches suite à une réunion avec Mathieu Frimat.

Il quitte la salle en souhaitant bon vent à ceux qui vont continuer leur action dans le cadre de la Charte forestière de Territoire.

1 – Présentation de l'ancienne Charte forestière de Territoire

M. Jacobée relève les points saillants de l'ancienne Charte forestière (en pièce jointe) en les illustrant par quelques exemples de façon à donner une information synthétique de son contenu et de son état d'esprit.

Il récapitule également de façon synthétique les nouvelles actions proposées par les membres lors des travaux conduits en 2013 et souligne que cette liste est conçue comme une base, nécessairement évolutive à intégrer dans la nouvelle Charte.

Le détail de ces actions est explicité dans les compte-rendus des groupes de travail et reste à intégrer à la nouvelle rédaction de la Charte pour constituer un document à finaliser ensemble dans le courant de l'été et de l'automne 2014.

Thématiques de l'ancienne Charte et quelques exemples :

Environnement :

Un plan d'actions est en cours relativement à la gestion des mares et le classement en réserves dirigées de certains sites a été formalisé.

L'intégration de la question environnementale dans la gestion des peuplements est de plus en plus appuyée.

Accès :

Un travail est en cours pour faciliter l'accessibilité des personnes handicapées avec des partenaires privés (Fondation Gécina) et le Cg 91.

La restauration des routes est en cours de traitement avec une programmation pluri-annuelle, une adaptation des techniques et une recherche de partenaires.

Eau :

Ce sujet est à investiguer de façon plus assidue dans le cadre de la nouvelle Charte du fait de l'importance de cette thématique à Sénart. Elle est à examiner en lien avec de nouveaux partenaires tels que l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Information :

Un site dédié à l'information concernant la forêt de Sénart est en cours de réalisation et le service communication a largement développé cette thématique durant les trois dernières années.

Le site sera innovant avec la mise à disposition des données d'inventaire de la forêt et ses résultats qui permettront de suivre l'évolution de la forêt au fil du temps.

Concernant l'éducation, il faut souligner le travail du Centre d'Information Forestière de la Faisanderie qui accueille annuellement plus de 15 000 scolaires et qui élargit actuellement son offre de services.

L'information dématérialisée de qualité est devenue accessible et transposable par le partage d'outils développés dans le contexte des instances de concertation voisines (Fontainebleau).

Demande de Nature :

Un projet de mise en tourisme de la Faisanderie et la recherche de partenaires spécialistes pour animer cette thématique sont en cours. La démarche sera partagée avec les membres de la Charte dès lors que la faisabilité en sera avérée.

Pollution et nuisances :

La propreté représente un budget important annuellement à Sénart (en hausse et proche de 100 000 euros). Des voies d'optimisation et de limitation ont été prospectées et mises en place.

Biodiversité :

En dehors d'actions dédiées, cette préoccupation est aujourd'hui intégrée à la gestion de façon appuyée. Des indicateurs seront accessibles et suivis dans le cadre du partage d'informations sur le site qui sera mis en place à l'automne prochain.

Sylviculture durable :

Sénart est une forêt dont la gestion est pratiquée en futaie irrégulière avec un système de contrôle moderne et performant pour assurer cette durabilité de la gestion et en partager les termes et les indicateurs.

Patrimoine culturel :

Une diversification de l'offre d'information est en cours. Les outils prochainement mis en place permettront également une mise à disposition dans de meilleures conditions.

Gestion de la faune :

Plusieurs indicateurs ont été mis en place par les forestiers pour assurer l'équilibre entre les peuplements et la grande faune. Les résultats de cette veille et des actions menées sont partagés chaque année de façon à assurer un bon niveau d'information aux membres de la Charte forestière.

2 - Etat d'avancement du renouvellement et des actions prévues

Les actions proposées dans le cadre de la nouvelle Charte sont présentées également de façon synthétique (voir tableau récapitulatif en pièce jointe).

Ces actions seront détaillées dans la rédaction de la nouvelle Charte en approchant leur forme opérationnelle et un pré-chiffrage lorsque cela est possible.

M. Jacobée insiste sur le fait que les actions identifiées ne sont pas arrêtées à la date de rédaction de la Charte, mais qu'il s'agit d'un capital d'actions déclinées par année : il est possible de compléter ce capital au fil du temps et des opportunités partenariales.

3 - Contexte de l'aménagement

L'historique récent de l'aménagement de la forêt de Sénart est rappelé. La posture d'aménagement a été adaptée en 2012 de sorte que les techniques de renouvellement utilisées permettent d'éviter les coupes définitives ou rases, mal acceptées au plan paysager.

Un aspect innovant de la démarche de 2012 consiste en la mise en place d'une plate-forme internet permettant de mettre les données d'aménagement et le suivi de l'évolution de la forêt à disposition de tous. Cette plate-forme est actuellement complétée pour que l'ensemble des données relatives à la forêt puisse y être accessible. L'interface pourra être accessible cet automne.

4 - Assemblée générale Pro Silva en septembre

L'association Pro Silva est une association loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir la gestion en futaie irrégulière, celle-là même qui est pratiquée depuis deux ans à Sénart.

Cette association est structurée en différentes associations nationales (France, Belgique, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre, USA...) et une structure fédératrice « Pro Silva Europe ». Pro Silva France nous fait l'honneur de choisir la forêt de Sénart pour son assemblée générale 2014 qui aura lieu le 27 septembre prochain. Il est donc important de trouver une salle à proximité de la forêt susceptible d'accueillir une centaine de personnes pour cette occasion.

MM. GIOVANNACCI et MEROUCHI examinent les disponibilités à Draveil et Tigery.

5 - Perspectives de signature de la Charte

La question de la signature de la Charte est évoquée. Le ressenti est qu'une phase d'appropriation du projet est nécessaire alors même que la signature du document ne requiert aucune urgence. Un temps d'échange préalable est nécessaire pour s'assurer d'une bonne appropriation du contenu par les nouveaux membres.

Il sera sans aucun doute nécessaire de formaliser un échange par réunion à l'automne de façon à s'assurer du caractère concerté du document et des projets. L'ONF intègre cet été les acquis du groupe de travail de 2013 dans le document, de façon à ce que cet échange formel puisse s'appuyer sur une base structurée, plus aisée à enrichir.

La date de la signature est à arrêter avec notre président en fonction de l'avancement de la rédaction et de l'appropriation qui aura pu se faire à l'automne.

6 - Travaux environnementaux et échangeur de la Croix de Villeroy

Les travaux environnementaux prévus en compensation de la mise en place de l'échangeur de la Croix de Villeroy ont été partiellement réalisés. Il s'agit essentiellement d'aménagement de mares forestières (agrandissement, dépollution, arrachage de saules, aménagement de rives de fossés et extraction de déchets...). Leur poursuite est actuellement suspendue du fait des conditions climatiques momentanément défavorables. Certains travaux, tels que la dépollution de la mare 10 (Cf carte jointe), ne peuvent en effet être réalisés qu'en condition d'assèchement.

M. Darras, des services de la police de l'eau à la DDT 91, explique que la dépollution de certaines mares (N°3, 6 et 8) n'apporte pas de plus-value au projet. Les premiers horizons sont peu pollués au plomb. Il s'agit d'une pollution fossile avec une affectation similaire des fossés latéraux de la Nationale 6. Le bilan complet d'une évacuation des horizons de surface des mares 3, 6 et 8 est donc très discutable au plan environnemental. Par contre, la pollution de mare 10 justifie pleinement une évacuation des horizons de surface très affectés. Il est par ailleurs prévu un agrandissement de la mare 10 qui justifie d'autant l'évacuation des horizons pollués de sa surface initiale.

Il est donc proposé de terminer les travaux à l'exception de l'évacuation de matériaux dans les mares 3, 6 et 8. La somme non dépensée à cette occasion (23 000 euros) sera utilisée et mieux valorisée dans le cadre d'un aménagement de mares et de fossés sur le massif de Sénart.

Il est signalé un bouchon en cours dans le fossé séparant les mares 10 et 13. L'ONF examinera la nécessité d'y remédier.

7 - Informations gestion

Ce sujet n'est pas abordé en réunion par manque de temps. Les informations préparées pour cette occasion seront restituées le 26 juin, dans le même temps qu'il sera fait un bilan sur la propreté et la répartition possible des charges.

Nous aborderons donc :

Un Bilan de la saison de chasse écoulee –Tableau et tendances

Un Bilan de la saison de martelage – Volumes et parcelles

Les programme de travaux sylvicoles 2014 en cours

8 - Informations - Accueil du public

Ce sujet est également repoussé au 26 juin pour aborder la question de la propreté.

Nous aborderons donc :

Travaux d'accueil investissement en cours – Avancement et financement

Travaux d'entretien et propreté – Situation à mi année.

Ce chapitre fait l'objet d'une présentation détaillée.

La nature des travaux d'entretien pour l'accueil du public est détaillée dans les documents joints (réalisation 2013 et prévisions 2014).

Parmi ces dépenses, celles consacrées au maintien de la propreté occupent une place prépondérante. L'évolution des dépenses de cette nature est récapitulée de 2009 à 2013. Ce poste est en inflation constante et l'ONF explique les principaux modes de remédiations qu'il apporte, en particulier face à une augmentation des dépôts.

Le seul flux des dépôts sauvages que connaît la forêt de Sénart est d'un niveau tel qu'il excède les capacités financières du gestionnaire forestier qui doit également financer les travaux sylvicoles et patrimoniaux. Seule la mutualisation de l'effort financier permettra de satisfaire à la demande sociale.

Il se trouve que le partenaire principal dans le soutien financier à cette action vient de nous annoncer qu'il se trouve dans l'obligation de réduire sa contribution de 100 000 euros dès 2014. L'ONF qui assurait jusqu'alors l'essentiel des opérations d'entretien, ne peut supporter seul la charge de ces services. C'est la raison pour laquelle il n'est plus en mesure de garantir le travail quotidien permettant d'assurer la propreté à Sénart. L'arrêt contraint de ces travaux a donc eu lieu effectivement à compter du 15 juin dernier.

La sollicitation des collectivités partenaires est donc réalisée à cette occasion, avec un mode de mutualisation possible des moyens manquants basé sur le nombre d'habitants et le linéaire de périmètre de la forêt avec la commune. Cette répartition conduit au résultat suivant :

<i>En partant du principe qu'il faut partager 100 000 euros manquant sur le fonctionnement.</i>					
NATURE DES DEPENSES	MONTANT	PARTENAIRE	CLE DE REPARTITION INTERNE GROUPEMENTS DE COMMUNES	CLE DE REPARTITION	MONTANT
			CLE MIXTE (population + linéaire)	CLE MIXTE (population + linéaire)	
Entretien courant	243 000 €	ONF		59%	143 000 €
		CASVS	36,1%	15%	36 100 €
		CAVY	30,7%	13%	30 700 €
		SAN 77	13,6%	6%	13 600 €
		SAN 91	5,4%	2%	5 400 €
		CASE	14,2%	6%	14 200 €
			100,0%	100,0%	243 000 €
					100 000 €

Ces éléments ont été présentés aux maires et présidents des communautés de communes riveraines de la forêt de Sénart par courrier dans les jours qui ont suivi la réunion (le 16 juin 2014).

Rendez-vous est pris le 26 juin suivant pour faire le point sur la possible répartition des charges et les effets de l'arrêt des ramassages. L'heure en est fixée à 18H30 à la Faisanderie de Sénart.

Seront également être abordés à cette occasion les points qui n'ont pu être traités à la présente réunion.

F.J